

Découverte d'un moulin à vent à Sailly-en-Ostrevant ?

I. Introduction

Les découvertes archéologiques apportent souvent un éclairage fascinant sur notre passé, nous aidant à mieux comprendre les modes de vie et les technologies utilisées autrefois. Récemment, une découverte intrigante a été faite sur la commune de Sailly-en-Ostrevant, située dans le département du Pas-de-Calais. Par l'analyse approfondie de photos satellitaires, une anomalie surfacique circulaire a été détectée (Fig. 1). Les premiers constats tendent vers l'hypothèse de vestiges de moulin à vent datant de l'époque moderne. Dans cette notice, en s'appuyant sur les données historiques et cartographiques disponibles à ce jour, nous allons tenter de comprendre ce que pouvait être cette anomalie.

II. Méthodologie de recherche

La découverte a été possible par l'utilisation de photographies satellitaires datant de 2019¹. Ces clichés ont fourni une vue aérienne détaillée de la zone étudiée, permettant la détection des éléments qui seraient autrement invisibles depuis le sol. En examinant attentivement les clichés de Sailly-en-Ostrevant, une anomalie circulaire a été identifiée sur la commune, à l'Est du village, au lieu-dit "Les Trente" à proximité du Chemin de Bellonne. Des perturbations liées à la première Guerre Mondiale ont aussi été identifiées (Fig. 1 et 2). Les fonds de cartes anciennes couplés aux données historiques ont permis de compléter la documentation et de tenter d'étayer des hypothèses sur la vocation de ce lieu.

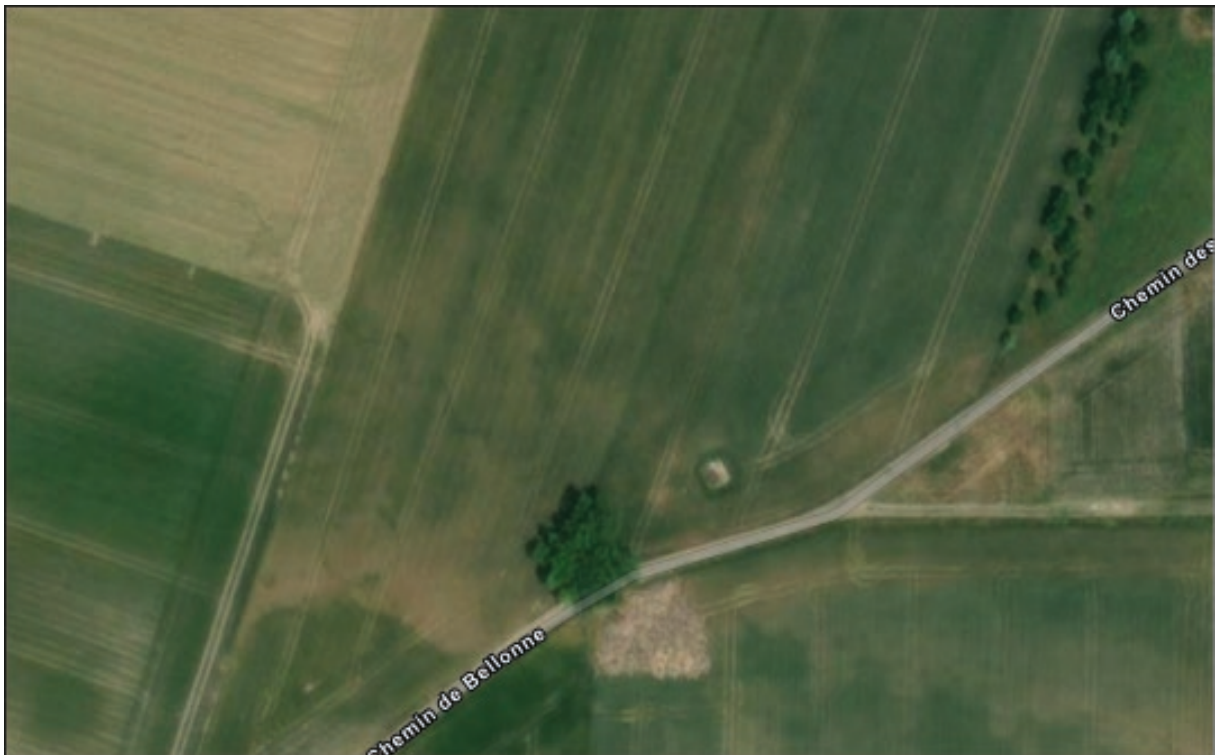


Fig. 1 : Vue satellitaire du site

¹<https://livingatlas.arcgis.com/wayback/#localChangesOnly=true&ext=3.00157,50.29079,3.00656,50.29270&active=6049>



Fig. 2 : Vue satellitaire de Sully-en-Ostrevent avec localisation des vestiges repérés (étoile)

III. Analyse des sources photographiques

La photographie satellitaire de 2019 a permis d'observer des tranchées de la première Guerre Mondiale (Fig. 3 n°1), une

structure bétonnée datant elle aussi du premier conflit mondial (Fig. 3 n°2) ainsi qu'un fossé parcellaire de datation indéterminée (Fig. 3 n°3). Mais l'occurrence la plus énigmatique reste le



Fig. 3 : Analyse des anomalies repérées

cercle d'un diamètre d'environ 16 mètres situé à proximité du chemin communal (Fig. 3 n°4).

IV. Analyse des sources cartographiques

Les informations du cadastre actuel² indiquent que l'emplacement du site correspond à la parcelle Section ZB n°23 (Fig. 4).

D'après les données du cadastre de 1936, il est confirmé que l'emplacement de l'anomalie circulaire correspond à la parcelle Section A n°409 (Fig. 5).

Les enregistrements du cadastre Napoléonien de 1825 révèlent que l'anomalie circulaire se situe sur la parcelle Section A n°314 (Fig. 6). Situées sous celle-ci se trouvent les parcelles Section A n°315 et n°316. Des représentations d'un moulin à vent sont présentes sur la parcelle Section A n°315 et sur le tableau d'assemblage (Fig. 6).

Un accès nommé « Sentier du Moulin » est probablement un passage entre l'angle de l'actuelle rue du 8 Mai 1945 (anciennement rue de la Blanche Maison) et le Chemin de Bellonne (Fig. 7).

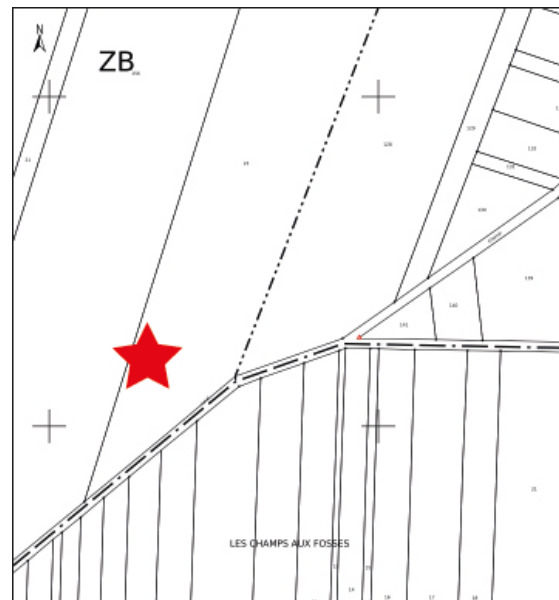


Fig. 4 : Cadastre actuel et localisation du site (étoile)

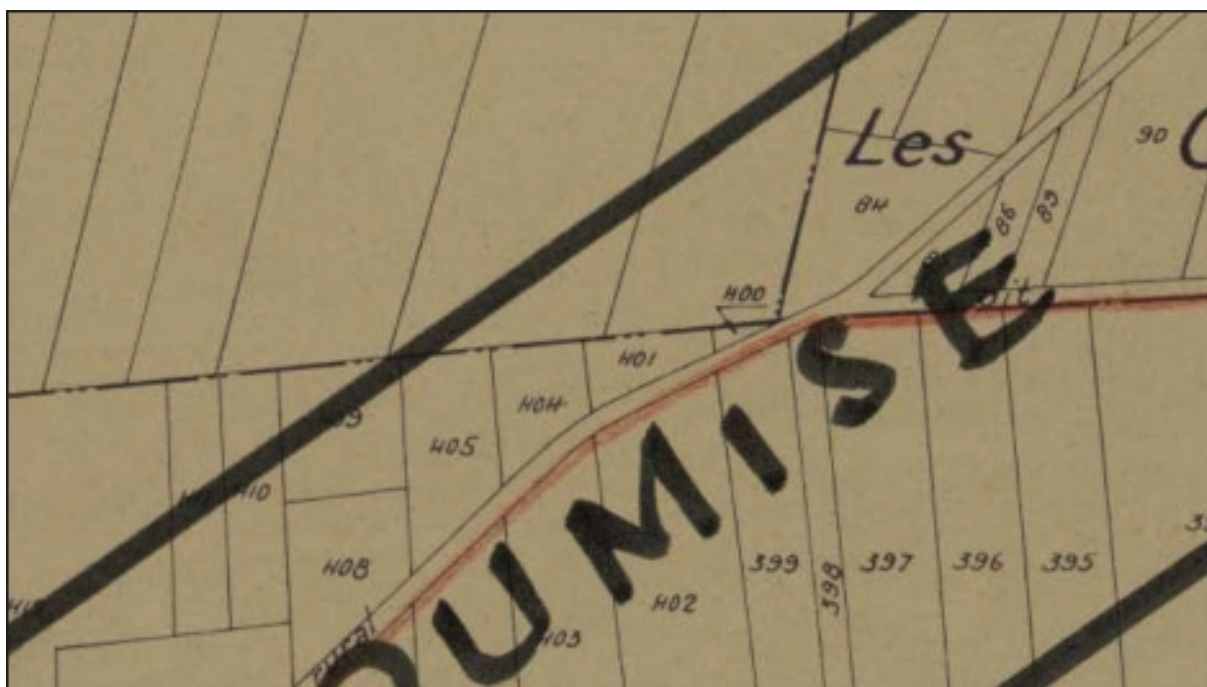


Fig. 5 : Cadastre de 1936 et localisation de l'anomalie sur la parcelle Section A n°409 (Archives départementales du Pas-de-Calais, 3 P 734/29 – Toute reproduction interdite sans autorisation)

² <https://cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>



Fig. 6 : Représentations du moulin à vent sur la feuille A (à gauche) et sur le tableau d'assemblage (à droite) du cadastre Napoléonien (Archives départementales du Pas-de-Calais, 3 P 734/8 et 3 P 734/7 – Toute reproduction interdite sans autorisation)



Fig. 7 : Localisation du Sentier du Moulin sur le cadastre Napoléonien (Archives départementales du Pas-de-Calais, 3 P 734/8 – Toute reproduction interdite sans autorisation)

La carte de l'état-major³ utilisée entre 1820 et 1866 confirme l'existence d'un moulin à vent, car il est également représenté sur ce document (Fig. 8).

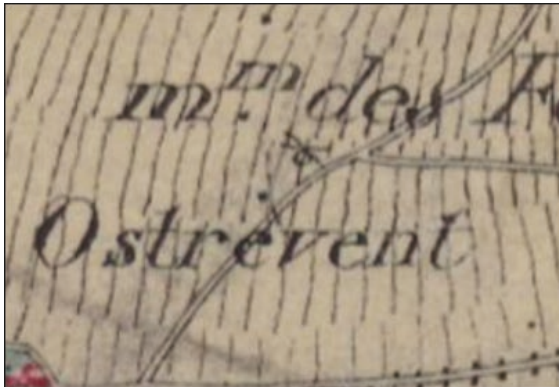


Fig. 8 : Extrait de la carte de l'état-major 1820-1866

Cette source cartographique fournit un indice supplémentaire de l'existence de ce moulin à vent dans le paysage local pendant cette période. Ce document présente aussi ce qui semble être un second moulin à vent situé sur la commune à proximité de l'actuelle rue du Stade (Fig. 9).



Fig. 9 : Extrait de la carte de l'état-major 1820-1866, un autre moulin à Sailly-en-Ostrevent ?

V. Interprétation et conclusion

Sur la base des informations disponibles, il est plausible de conclure que l'anomalie circulaire récemment découverte à Sailly-en-Ostrevent paraît être les vestiges d'un ancien moulin à vent. Les sources historiques, notamment les cadastres et les

cartes, confirment l'existence de ce moulin au XIX^{ème} siècle. Cependant, des recherches complémentaires sur site et en archives semblent nécessaires d'une part pour affiner la datation et l'importance de ce moulin à vent dans le contexte local, et d'autre part afin de certifier l'emplacement dudit moulin.

En effet, il existe une discordance entre la position de la représentation du moulin sur le cadastre napoléonien (moulin sur la parcelle A n°315 du cadastre napoléonien) et l'emplacement des vestiges sur la photographie satellitaire (vestiges sur la parcelle A n°314 du cadastre napoléonien). De plus, la représentation du moulin sur le cadastre napoléonien semble indiquer qu'il s'agit d'un moulin à vent sur pivot avec une partie fixe en piédestal (Fig. 10) tandis que les traces au sol suggèrent un moulin à vent sur pivot à base circulaire (Fig. 10). Y a-t-il donc eu deux moulins sur deux parcelles différentes ? Ou s'agit-il de tout autre chose ? En l'état des connaissances, la question peut se poser. C'est pourquoi des



Fig. 10 : Exemple de moulin sur piédestal (à gauche) et sur pivot à base circulaire (à droite), Villeneuve d'Ascq

³ <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

investigations complémentaires sur site, par des méthodes plus classiques (prospection pédestre, sondages, archéomagnétisme...) pourraient clarifier ce point mais également révéler des artefacts et des éléments structurels supplémentaires, aidant ainsi à éclairer davantage notre compréhension de la vie à cette époque et les techniques architecturales utilisées pour la construction des moulins.

De même des recherches complémentaires en archives semblent importante pour comprendre le contexte historique, l'utilisation et l'impact du moulin sur la vie saillysiennne. Les archives peuvent fournir des informations sur les propriétaires du moulin, les techniques de production utilisées, les marchés auxquels il était destiné, ainsi que sur les conditions sociales et économiques au XIXe siècle en cette région. Cette démarche, venant en complément des données archéologiques, permet non seulement de documenter et de préserver le patrimoine matériel, mais aussi de valoriser le passé.

La découverte de cet hypothétique moulin à vent à Sailly-en-Ostrevent est une contribution précieuse à l'archéologie locale. Elle met en évidence l'importance de l'utilisation des technologies modernes, telles que l'imagerie satellitaire, pour détecter et préserver notre patrimoine culturel à l'instar de la découverte du « Fort de Sailly »⁴. Cette découverte souligne également l'importance de l'étude approfondie des sources historiques pour reconstituer notre passé. Les résultats de cette recherche initiale ouvrent la voie à des études plus approfondies sur l'histoire et l'architecture des moulins à vent de cette région, enrichissant ainsi notre connaissance de l'évolution des techniques de mouture et de l'utilisation de l'énergie éolienne.

Sébastien PRONIER, *Archéo-topographe SIG et drone*, Direction de l'Archéologie de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Nota 1 : Pour en savoir plus, Jean Bruggeman, *Moulins, Maîtres des eaux, maîtres des vents*, aux éditions REMPART, 2000.

Nota 2 : Cette entité archéologique a fait l'objet d'un enregistrement officiel dans la Carte archéologique nationale (Service régional de l'Archéologie Hauts-de-France), sous le code Patriarche 15-15177. Rappelons que, dans le cadre de la lutte contre le pillage archéologique, l'utilisation des détecteurs de métaux hors des cadres légaux est interdite : le Code du patrimoine (article L 542-1) précise que « nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche ».

⁴ <https://placesfortes.hypotheses.org/2117>